

De Maintenon à la mare aux Fées

Une randonnée proposée par will77

Départ de la Maison Forestière de Maintenon, pour une randonnée de 16 km.

⚠ Ajout modérateur au 11/09/2021 : cette itinéraire traverse entre (5) et (7) une réserve naturelle intégrale maintenant interdite. Voir descriptif pour un parcours alternatif



Durée : 4h25
Distance : 14.18km
Dénivelé positif : 128m
Dénivelé négatif : 128m
Point haut : 136m
Point bas : 83m

Difficulté : Moyenne
Retour point de départ : Oui
Activité : A pied
Région : Forêt de Fontainebleau
Commune : Fontainebleau (77300)

Description

(D) Départ de la Maison Forestière de Maintenon (Sud du château, sur le côté droit de l'allée de Maintenon après la traversée de la D606). Suivre plein Sud; la route du petit Mont Chauvet.

700m plus loin (1), continuer à droite par la Route de la Plaine des Pins et franchissez plein Sud, le Rocher de Bouligny. Laisser sur votre droite le champ de tir et par la Route de Vamy (2), rejoindre par la gauche, 200m plus loin, le GR®11 qui passe plein Sud dans les Rochers Fourceau.

(3) Au carrefour des Ventes Bourbon, prendre à droite la Route du Chevreuil, traverser la D301, et suivre 300m plus loin à gauche, l'ancienne Route de la Mare aux Fées (4).

Itinéraire alternatif pour éviter la réserve naturelle interdite : Peu avant la stèle (5) tourner à gauche, traverser une route et continuer en face, prendre la première allée à droite et rejoindre (7)

Passer la stèle (5), et poursuivez jusqu'à la Mare aux Fées que vous pouvez contourner (attention aux fées).

(6) Sinon, prendre avant la Mare aux Fées une petite sente plein Nord, à travers de vieux arbres et rejoindre la Route du Chevillard (7), après avoir traversé la D301, puis de nouveau à droite,

(7) Continuer à suivre le GR®11, jusqu'au point de vue de l'Inspecteur (8).

De là, suivre la petite sente face à vous, au Nord du Point de vue, jusqu'à la route de la Palette (9), qu'il faudra emprunter par la gauche pour rejoindre le Mont Merle (10). On suit un moment l'Aqueduc de la Vanne, et on prend à droite la Route de la Fanfare (11) que l'on quitte tout de suite par la gauche après un gros rocher.

Nous suivons maintenant le GR® et le Denecourt et redescendons le Rocher de Bouligny jusqu'à la Route de l'Occident (12) que l'on prend à droite jusqu'au croisement avec la Route d'Estrées ou l'on prends à gauche (13).

Ici on suit le Denecourt (bleu) qui va nous ramener au parking de la Maison Forestière (A).

Points de passages

- D/A Maison Forestière de Maintenon**
N 48.396667° / E 2.702274° - alt. 83m - km 0
- 1
N 48.389525° / E 2.70047° - alt. 91m - km 0.87
- 2
N 48.378537° / E 2.691891° - alt. 94m - km 2.42
- 3
N 48.371213° / E 2.698251° - alt. 130m - km 4.34
- 4
N 48.36086° / E 2.695346° - alt. 135m - km 5.64
- 5
N 48.360568° / E 2.702765° - alt. 135m - km 6.23
- 6
N 48.358658° / E 2.709564° - alt. 131m - km 6.83
- 7
N 48.367784° / E 2.709696° - alt. 115m - km 7.92
- 8
N 48.371895° / E 2.71735° - alt. 117m - km 8.78
- 9
N 48.37128° / E 2.719909° - alt. 99m - km 9.09
- 10
N 48.378808° / E 2.713385° - alt. 136m - km 10.24
- 11
N 48.381956° / E 2.713104° - alt. 116m - km 10.78
- 12
N 48.385778° / E 2.705606° - alt. 115m - km 11.67
- 13
N 48.384515° / E 2.714135° - alt. 98m - km 12.33
- D/A**
N 48.396667° / E 2.702274° - alt. 83m - km 14.18

Informations pratiques

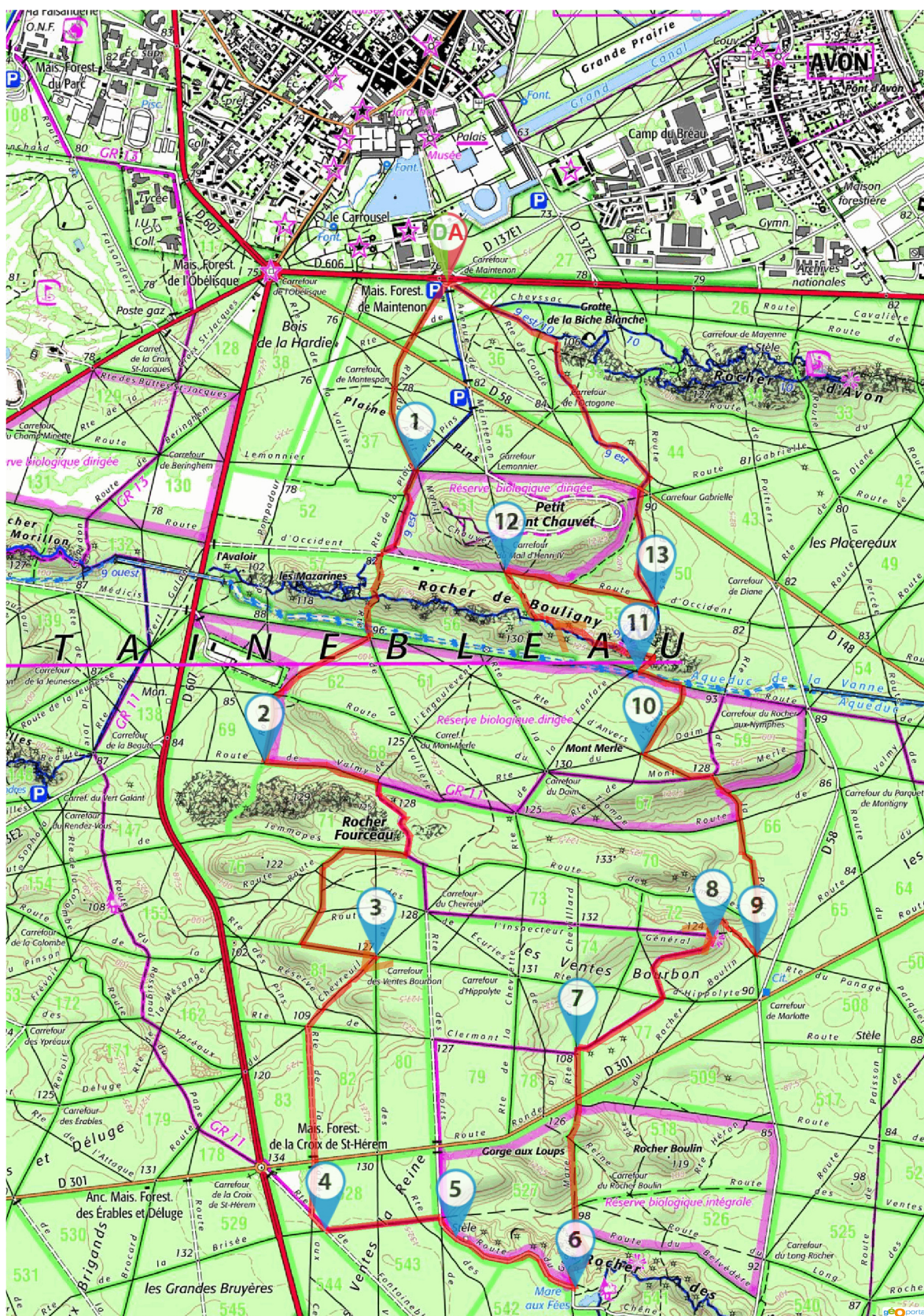
Bien fermer les voitures, prévoir de l'eau aucun ravitaillement en route.
Attention en traversant la D301 et la D148.

A proximité

A Fontainebleau ou Avon tout commerces, gare.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-maintenon-a-la-mare-aux-fees/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.